

L'orientation professionnelle dans le canton de Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **53 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nombre d'opérateurs en 1940 ⁴: 1231; en 1959: 2200 environ.

Nombre d'examens d'opérateurs en 1944 ⁴: 67; en 1959: 123 ⁵.

Ultérieurement, la Commission centrale devra s'informer des nouvelles méthodes scientifiques d'orientation professionnelle et de détermination des aptitudes qui apparaissent en Europe. Dans ce domaine aussi, l'imprimerie doit rester à la tête du progrès.

Une collaboration plus étroite avec les écoles complémentaires devra être poussée dans bien des cantons, en application étendue des articles 28, 32 et 33 de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Les cours de préapprentissage, prévus dans les articles 26 et 27 de cette même loi, devraient être étudiés afin de chercher une solution qui permette de grouper les débutants de certaines régions dans des classes permanentes.

Comme l'écrivait Oscar Bettschart il y a vingt-cinq ans, les objectifs constants de la Commission centrale ont été et resteront d'assurer la formation de bons ouvriers et d'un personnel réellement qualifié pour permettre à l'imprimerie de garder sa place et de suivre l'évolution, face aux nouveaux procédés de reproduction qui pourraient mettre en péril notre belle profession. ni

L'orientation professionnelle dans le canton de Vaud

Avec la bienveillante autorisation de l'auteur, nous reproduisons le résumé d'un travail présenté par M. Henri Parel, directeur de l'Office cantonal d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage, à la Commission d'étude de la structure d'ensemble de l'enseignement vaudois.

Pourquoi l'orientation professionnelle existe-t-elle?

Jusqu'à la Révolution française, le choix d'un métier était facile, vu le nombre relativement restreint des professions et la séparation de la société en classes dont certaines seulement avaient accès aux métiers les plus intéressants.

Dès lors, toutes les professions sont devenues accessibles à chacun, le machinisme et les progrès scientifiques extraordinaires ont conduit à une fragmentation telle des métiers de base que les gens vivent actuellement en « secteurs fermés », ce qui les empêche de connaître toutes les possibilités qui s'offrent aux jeunes et de les conduire à un choix professionnel judicieux.

⁴ Premières statistiques à disposition.

⁵ Non compris 38 contrôles d'opérateurs étrangers.

Elle répond principalement à trois besoins:

- a) Un besoin *économique*: Notre terre est peu généreuse; c'est donc par les réalisations de l'artisanat et des industries d'exportation, du commerce et du tourisme que la Suisse peut obtenir les moyens financiers indispensables à ses importations de matières premières et de denrées alimentaires. L'étranger n'achète nos produits, d'un prix relativement élevé, que s'ils sont excellents. Pour fabriquer ces produits, il nous faut des cadres et des ouvriers spécialement qualifiés. « La Suisse est condamnée à la supériorité », comme a dit excellemment un économiste français.
- b) Un besoin *scolaire*: L'école s'est bornée pendant longtemps à donner à l'enfant une certaine culture, puis, une fois le temps de scolarité obligatoire achevé, il recevait un beau diplôme et se trouvait au seuil de la vie active sans savoir quelle profession il allait embrasser. On comprend maintenant que la tâche de l'école est de l'aider à tirer le maximum de profit de tout le labeur accompli en classe en le conduisant vers un choix professionnel en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et des nécessités économiques. L'école doit préparer à la vie et ne plus se contenter de donner à l'enfant un savoir abstrait sans utilité immédiate.
- c) Un besoin *social*: On a compris qu'un homme n'est vraiment heureux dans la vie que lorsqu'il a un travail plaisant, selon ses goûts et suffisamment rémunérateur. A son départ dans la vie active, il s'agit donc de l'aider dans le choix d'un métier qui satisfasse ses désirs, tout en tenant compte de ses possibilités.

Stades du développement de l'organisation professionnelle

- 1. Il y a une quarantaine d'années, elle en était surtout à l'état d'une science nouvelle enseignée dans les universités.
- 2. Puis est venue la période d'application ex-abrupto de tests auxquels on croyait de façon absolue.
- 3. On a compris maintenant qu'il s'agit d'*humaniser* l'orientation professionnelle, de mettre directement à profit les 10 000 à 12 000 heures de travail accomplies par les élèves primaires et secondaires arrivant à la fin de scolarité obligatoire et de travailler *dans les écoles* et faire ainsi la jonction combien utile de l'école et de la vie active.

Tâches de l'orienteur professionnel

- a) Chercher à valoriser le travail scolaire (à tous les stades de l'enseignement).

- b) Détecter les lacunes à combler chez les élèves *avant* le choix professionnel définitif.
- c) Eliminer les complexes qui paralysent tant de jeunes.
- d) Mettre en valeur chaque individu pour son propre bonheur d'abord, puis en vue de son plein rendement professionnel, étant donné la petitesse de notre pays et les géants économiques auxquels il se heurte de plus en plus durement.

Qui sont les orienteurs professionnels?

Orienteur professionnel (ou « conseiller de profession ») est maintenant un métier auquel on accède par une formation professionnelle complète qui comporte, en France par exemple, l'obtention du baccalauréat, puis d'un diplôme de conseiller en orientation professionnelle, et la poursuite d'études supérieures; en Belgique, l'obtention de la licence en orientation professionnelle; à Genève, celle du diplôme d'orientation professionnelle décerné par l'Ecole des sciences de l'éducation; à Neuchâtel, par le certificat d'études supérieures de psychologie et de sciences pédagogiques, etc.

Dans le canton de Vaud, il faut être titulaire d'un brevet primaire, d'un baccalauréat, d'une maturité fédérale ou d'un titre équivalent pour être admissible aux « cours pour conseillers de profession », qui sont couronnés par l'obtention du « Certificat de conseiller de profession ». Il y a actuellement 60 détenteurs de ce certificat de capacité officiel vaudois.

Cette formation professionnelle est de plus en plus indispensable, car elle est une *garantie de sérieux* par :

- a) la culture de base qu'elle implique et qui permet une adaptation aisée à tous les cas qui viennent à se présenter (universitaires, gymnasiaux, collégiens, primaires supérieurs, primaires, réadaptations professionnelles);
- b) la connaissance des problèmes de l'adolescence;
- c) l'impartialité absolue à l'égard de toutes les professions, l'orienteur professionnel n'ayant pas intérêt à favoriser tel ou tel métier au détriment des autres.

Comment l'orientation professionnelle travaille-t-elle?

- a) Par l'*information préalable des élèves et de leurs parents*, afin que le choix professionnel ne soit plus laissé au hasard. Les principaux procédés d'information sont: remise gratuite aux élèves de 15 ans de brochures brochant respectivement une vue d'ensemble des carrières masculines, féminines, universitaires; de brochures éditées par les associations professionnelles (59 à ce jour); d'un petit journal, *Jeunesse et Travail*, traitant des métiers selon les nécessités du moment; par la projection de

films d'orientation professionnelle (il y en a une cinquantaine actuellement à disposition); par des visites d'usines et d'entreprises diverses; par des causeries aux élèves par des « gens de métier », par des causeries radioscolaires, par des entretiens dans les classes menés par les orienteurs professionnels, par des réunions de parents le soir.

- b) Par l'*information préalable des orienteurs professionnels eux-mêmes* au moyen de trois fiches d'enquête sur leurs futurs consultants (deux ans avant l'examen principal, un an avant et une fiche médicale indiquant les contre-indications à embrasser telle carrière), par des « tests de groupes » faits en classe par les conseillers de profession pour établir un premier contact direct très utile (ce mode de faire pratiqué déjà dans plusieurs grands offices d'orientation professionnelle va s'étendre à tout le canton).

Alors seulement intervient l'*examen d'orientation professionnelle proprement dit*:

Vu la très large information préalable et les contacts préliminaires avec les orienteurs professionnels, les élèves se présentent sans crainte à l'examen final; le facteur anxiété (toujours si dangereux) est éliminé.

L'orienteur professionnel part de l'idée que tout consultant est intelligent et qu'il s'agit simplement de détecter à quelle forme d'intelligence il ressortit: manuelle, intellectuelle ou bipartite. Il tiendra compte ensuite du niveau scolaire atteint, de l'acquisition des notions indispensables à l'entrée dans une nouvelle école ou en apprentissage, des goûts de l'élève, de ses aptitudes, de son caractère, des désirs des parents. Des tests très nombreux et judicieusement choisis permettent à l'orienteur de se faire une opinion.

Dans un entretien final avec l'élève, il lui montrera toutes les possibilités qui lui sont ouvertes, lui indiquera les moyens de combler les lacunes détectées et l'encouragera toujours soit à terminer ses études, soit à faire un apprentissage complet.

Il va sans dire que l'orienteur tiendra compte de l'encombrement de certains secteurs du marché du travail, des professions déficitaires, des difficultés d'embauchage et de l'évolution des métiers.

Vient alors l'*entretien* avec les parents (contact humain des plus précieux), au cours duquel on leur montrera les travaux faits par leurs enfants et on discutera de leur avenir. Cette manière de faire prend beaucoup de temps, mais est combien plus fructueuse que l'envoi d'un sec rapport administratif.

Ceci fait, les neuf dixièmes du travail de l'orienteur professionnel sont accomplis.

Il reste le *placement en apprentissage éventuel*.

C'est aux parents qu'il incombe, en premier lieu, de trouver des places d'apprentissage pour leurs enfants. S'ils en sont empêchés, ils peuvent recourir aux orienteurs professionnels, qui ont à leur disposition des fichiers de places vacantes et qui se chargent volontiers du placement en cherchant à apparier au mieux patrons et futurs apprentis, compte tenu des caractères respectifs des intéressés, de l'ambiance du lieu de travail, etc. En 1959, les offices vaudois d'orientation professionnelle ont procédé à 2273 placements en apprentissage sur un total de 3213 contrats signés dans le canton (1452 en 1955).

D'où nous viennent nos consultants?

De tous les milieux sociaux et de tous les ordres de l'enseignement: enfants retardés, élèves primaires, des classes supérieures, secondaires, étudiants de l'Université, personnes désirant une réadaptation professionnelle.

En 1960, l'office cantonal vaudois et communal lausannois a procédé à 888 examens d'élèves primaires, 812 examens d'élèves secondaires et 64 examens de gymasiens et d'universitaires.

Sources d'information

Il va sans dire que les orienteurs professionnels sont renseignés de première main par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le Bureau fédéral de statistique, l'Office cantonal du travail, le Service de la formation professionnelle, les associations professionnelles, qui nous exposent leurs besoins et doléances, et par les journaux qu'elles éditent.

Les orienteurs professionnels ne se meuvent donc pas dans des abstractions, mais ont une vue d'ensemble des problèmes, cela dans l'intérêt même des élèves, mais aussi dans l'intérêt de l'économie du pays, car un homme heureux dans sa profession a, de ce fait même, un rendement maximum. L'intérêt de l'individu et celui des professions sont intimement liés; ce serait une politique à courte vue que de forcer des jeunes à entrer dans une profession qui leur déplairait: ils la quitteraient sitôt leur formation achevée!

Structure de l'orientation professionnelle

Dans le canton de Vaud, comme dans quinze cantons suisses et dans la plupart des pays étrangers où l'orientation professionnelle est bien développée, elle dépend du Département de l'instruction publique (respectivement du Ministère de l'éducation nationale), cela en toute bonne logique puisque les neuf dixièmes de l'activité

des orienteurs professionnels se déroulent dans le cadre des écoles. Cette dépendance est indispensable, car elle permet aux orienteurs professionnels d'œuvrer en toute liberté, d'échapper à des « pressions extérieures intéressées » et de se conformer pleinement à l'article 2 de la loi du 23 mai 1950 sur la formation professionnelle, qui stipule que: « Les offices d'orientation professionnelle ont pour mission de conseiller l'adolescent dans le choix d'une profession en tenant compte principalement de ses aptitudes et penchants naturels et subsidiairement des besoins de l'économie du pays. » Un Office cantonal d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage exerce une surveillance générale sur les vingt-sept offices régionaux et communaux, fournit toutes les directives utiles aux orienteurs, leur envoie une abondante documentation, procède éventuellement à des examens de classes et examine, au besoin, les cas d'orientation difficile envoyés par les offices régionaux et communaux. A ce dernier titre, il a procédé, en 1960, à 496 examens complets d'orientation professionnelle d'élèves venant des bourgs vaudois et de la campagne vaudoise.

Moyens de contrôle du travail de l'orientation professionnelle

De nombreuses statistiques nous ont mis en mesure de vérifier l'efficacité de l'outil de travail que nous avons forgé: en effet, la très grande majorité des jeunes qui se présentent à l'examen d'orientation professionnelle ont maintenant un choix professionnel déjà établi (il suffit à l'orienteur de contrôler si ce choix a des bases solides et s'il n'y a pas de contre-indications majeures), et le nombre des échecs en apprentissage contrôlé sur un laps de temps donné, cela grâce aux renseignements fournis par le Service de la formation professionnelle, et dont les causes pourraient être imputées à l'orientation professionnelle, est minime.

La question pourrait alors se poser de savoir si, dans ces conditions, l'examen proprement dit est encore nécessaire. Pour nous faire une opinion à ce propos, nous avons dressé la statistique suivante portant sur l'année 1958 (notre enquête a porté sur 129 garçons de 15 et 16 ans de primaire supérieure et sur 238 garçons de même âge venant des classes primaires):

Il appert du tableau que, en *primaire supérieure*, sur 129 élèves, 124 avaient déjà fait un choix professionnel, 5 étaient totalement indécis. Dans 7 cas, nous avons pu donner notre approbation totale du choix; dans 60 cas, nous avons dû faire des réserves de santé, niveau scolaire, caractère; dans 18 cas, nous avons déclaré le métier choisi difficilement accessible et proposé une modification de la voie de formation; dans 11 cas, nous avons préconisé une modification totale du choix, le métier choisi ne convenant pas. Enfin, dans 33 cas,

nous avons déclaré le choix prématuré et proposé une solution d'attente.

En *primaire*, sur 238 élèves, 233 avaient déjà fait un choix professionnel, 5 étaient totalement indécis. Dans 41 cas nous avons pu donner notre approbation totale du choix; dans 54 cas, nous avons dû faire des réserves; dans 54 cas, nous avons déclaré le métier choisi difficilement accessible; dans 58 cas, nous avons préconisé une modification totale du choix; dans 31 cas, nous avons déclaré le choix prématuré et proposé une solution d'attente.

D'autre part, il résulte d'une statistique portant sur le choix professionnel définitif de 307 jeunes gens de classes primaires et primaires supérieures de Lausanne, orientés en 1959, que 252, *soit le 82%*, ont suivi les conseils donnés à l'office d'orientation professionnelle.

Notre travail d'information préalable a donc porté ses fruits, mais l'examen d'orientation professionnelle est quand même bien nécessaire, car il permet de faire toutes les réserves voulues, et comme les élèves passent généralement dans nos offices six mois avant la fin de leur scolarité, ils ont le temps nécessaire de combler les lacunes détectées. Dans nombre de cas, le choix professionnel est intelligent, mais il appelle des correctifs.

De plus, il y a une véritable prolifération de demandes d'examens; ceux-ci ont passé de 2277 en 1955 à 4150 en 1960, et le nombre des associations professionnelles qui demandent à l'office cantonal de collaborer à leurs examens de sélection a quadruplé dans le même laps de temps (526 examens de sélection en 1960).

Conclusion

A une heure particulièrement grave de l'évolution économique mondiale, alors qu'il s'agit pour notre petit pays d'utiliser au mieux toutes les forces qui y œuvrent, l'orientation professionnelle désire simplement jouer le rôle qui lui est imparti de jonction entre l'école et la vie pratique, mais dans le respect de la personnalité des jeunes, la liberté du choix professionnel, en valorisant le travail scolaire qu'ils ont accompli, tout cela, bien entendu, en tenant largement compte des nécessités économiques auxquelles nous devons faire face.